

**SANIPLAS PA**  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit SANIPLAS PA  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du President Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
--------	------------------------------------

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue  
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Butanone

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01



**Mention d'avertissement**  
DANGER

## Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P301 - EN CAS D'INGESTION :  
P313 - Consulter un médecin  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

## Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

## 2.3. Autres dangers

### Dangers généraux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Butanone	201-159-0	78-93-3	40 - <80	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	01-2119457290-43-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

# Fiche de données de sécurité

**SANIPLAS PA**  
Remplace la version : 29-janv.-2016

**Date de révision** 12-juil.-2016  
**Version** 1.01

---

<b>Conseils généraux</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**    Aucun(e) connu(e).

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin**    Traiter les symptômes.

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Mesures de protection individuelles**

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

**Méthodes de nettoyage** Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

## 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES  
Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE  
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage /antidéflagrant.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> S*

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

**Protection des mains** Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Les gants doivent être conformes à

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

## Protection de la peau et du corps Protection respiratoire

la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.  
Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Visqueux	
<b>Couleur</b>	Incolore	
<b>Odeur</b>	Solvant	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	Aucune information disponible	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'ébullition</b>	79.6 °C / 175.3 °F	
<b>Point d'éclair</b>	-9 °C / 15.8 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
Limite supérieure d'inflammabilité	11.5	
Limite inférieure d'inflammabilité	1.8	
<b>Pression de vapeur</b>	< 1100	kPa @ 23 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité</b>	Aucune information disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Solvants organiques	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	3000 - 7000 mPa s	@ 20 °C

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en solvant (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	>= 20.5
<b>Densité</b>	0.9 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par frottements ou exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Informations sur le produit**

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact cutané</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune donnée disponible.

### Informations sur les composants

**Données relatives à la toxicité** Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Butanone	= 2483 mg/kg ( Rat ) = 2737 mg/kg ( Rat )	= 5000 mg/kg ( Rabbit ) = 6480 mg/kg ( Rabbit )	= 11700 ppm ( Rat ) 4 h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Sans objet.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sans objet.

**Sensibilisation** Sans objet.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sans objet.

**Cancérogénicité** Sans objet.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.  
**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.  
**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible.  
**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Aucune information disponible

### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Butanone	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 3130 - 3320 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Coefficient de partage** Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

**Catalogue européen des déchets** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

substances dangereuses

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	30

### IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (-9°C c.c.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	223, 955
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

### RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	F1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet



# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

14.6 Dispositions spéciales A3  
Quantité limitée (LQ) 10 L  
Code ERG 3L

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### Réglementations nationales

##### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Butanone 78-93-3	RG 84

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

# Fiche de données de sécurité

SANIPLAS PA  
Remplace la version : 29-janv.-2016

Date de révision 12-juil.-2016  
Version 1.01

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

### Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 12-juil.-2016

### Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 3, 15.

**Conseil en matière de formation** Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**